



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC
CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN
D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER
APPEL D'OFFRES # 2026-001

La municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac demande des soumissions pour attribuer le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver de son réseau routier.

Durée du contrat : Suite à l'adjudication du contrat, le contrat sera valide pour une durée de trois (3) ans. Le contrat couvre les saisons hivernales de 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Documents disponibles : Les documents complets à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en consultant le site internet www.seao.ca. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Conditions d'admissibilité : Seules les personnes, sociétés et compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou ayant un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord gouvernemental de libéralisation des marchés applicables aux Municipalités, qui détiennent une licence appropriée, sont admises à soumissionner.

Ouverture des soumissions : Les soumissions devront être placées dans des enveloppes cachetées et adressées à l'intention du directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac, Jacques Taillefer. Les soumissions **seront reçues jusqu'à 11h, le 27 juillet 2026** au bureau de la municipalité situé au 1216, rue Principale à Saint-Roch-de-Mékinac. Elles seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit à 11h05.

La municipalité n'accepte aucune offre expédiée par télécopieur ou courriel, toute offre ainsi transmise sera automatiquement rejetée.

La municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac ne s'engage à accepter ni la plus basse ou aucune des soumissions.

Donnée à Saint-Roch-de-Mékinac, ce sixième jour du mois de juillet 2026.

Jacques Taillefer, directeur général par intérim